

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le quinze février deux mil onze, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Annie CABASSE-LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Patrick VEGAS, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Jean Claude CARPENTIER, André COURTIL, Paul HEIM, Michel TING, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Jean Christophe MILLIOT, Isabelle PLANTARD, Johnny RODRIGUES

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Nicole LOTITO,	a donné pouvoir à	Isabelle PLANTARD
Françoise CHAILLAN	a donné pouvoir à	Colette ANGLADE
Fanny PAIGNON	a donné pouvoir à	Johnny RODRIGUES

ABSENTS

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Johnny RODRIGUES, Conseiller Municipal, est élu « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

II – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2010

Le procès verbal de la séance du 8 décembre 2010 est adopté à l'unanimité par les membres de la séance.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « MODIFIE » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

- 1 MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'AGENTS DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS - MER - ESTEREL »**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention de mise à disposition proposée,
AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document à intervenir.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 2 ELECTIONS CANTONALES – SCRUTIN DES 20 ET 27 MARS 2011**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE d'accorder le règlement des indemnités, soit sous forme de rémunération (indemnités horaires pour travaux supplémentaires, indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, soit sous forme de congé de récupération,
FIXE l'indemnité forfaitaire à verser au Directeur Général des Services et aux Directeurs Généraux Adjointes des Services et aux agents des cadres d'emplois d'Attachés, Ingénieurs, Rédacteurs, Conseillers et Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, animateurs territoriaux. Celle-ci est calculée sur le taux mensuel des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) versées aux Attachés Territoriaux. Le taux moyen pour la 2^{ème} catégorie est affecté du coefficient 5, soit **449,45 €** par tour de scrutin. Ce montant sera indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique. Le taux maximum individuel ne peut excéder le quart du montant annuel des IFTS affecté du coefficient 5 retenu par la Collectivité : $(1078.68 \times 5) : 4 = \mathbf{1.348,35 \text{ €}}$.
AUTORISE M. le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision,
PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2011 de la Commune : Chapitre 012.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 3 CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE EN INTEGRATION SUR LE BATIMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEDIEE**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :
Membres titulaires :
M. Philippe LEFEVRE
M. Joël PASQUETTE
M. Paul HEIM
M. André COURTIL
M. Michel TING
Membres suppléants :
Mme Liliane TISSERAND
Mme Joëlle NEVEUX
M. Florent VILLANOVA
M. Jean Claude CARPENTIER
M. René CORGNOLLO
VOTE : SUFFRAGES EXPRIMES : 27 voix POUR
- 4 DENOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS**
Après débat, le Conseil Municipal :
DENOMME la place des Issambres située à la Pinède, face à l'entrée de la salle Robert Manuel et sous l'école maternelle « **Place Nicolas et Suzanne LAURENT** »,
DENOMME la route qui prolonge la route des Arquets jusqu'à la RDN7, « **Route André SERIE** »,
DENOMME la route du Grescq jusqu'à Galande « **Route Victor ESCOFFIER** »,
DENOMME la scène située dans le Parc Thérèse Cazelles aux Issambres, « **Scène Rhoda SCOTT** »,
DENOMME la route qui part de la Route de Marchandise « **Route du Pas de Piche** ».
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 5 ZAC DES GARILLANS – RETROCESSION DES PARCELLES CADASTREES AO 491 A AO 497 A LA SCI LA FABRIQUE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE la rétrocession gratuite des parcelles : AO 491, AO 492, AO 493, AO 494, AO 495, AO 496, AO 497, au profit de la SCI La Fabrique aux conditions proposées par sa gérante,
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel de l'exercice courant,
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure dont l'acte authentique de transfert à intervenir en l'office notarial de Maître JANER à Roquebrune-sur-Argens.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

- 6 DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE CI 484 SISE AU VAL D'ESQUIERES AUX ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la demande de substitution d'acquéreur au profit de toute personne physique ou morale désignée par l'acquéreur,
PRECISE que cette cession s'effectuera dans les mêmes conditions que celles énoncées dans la délibération du 2 décembre 2008, à savoir une parcelle cadastrée section CI n° 484, d'une superficie de 1200 m², située lieu dit du Val d'Esquières aux Issambres, au prix de 228 000 €, conformément à l'estimation de France Domaine,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Bernard BOUCAUD, Notaire à Vidauban,
DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 7 CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AH N° 401 SISE QUARTIER DE LA GENE AU PROFIT DE M. ET MME LEMAITRE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la cession à M. et Mme LEMAITRE Patrick ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une portion de terrain de 2 215 m², à détacher par document d'arpentage à intervenir, de la parcelle cadastrée section AH n° 401, située quartier La Gène à Roquebrune-sur-Argens, au prix de 6 645 €, conformément à l'estimation de France Domaine,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette transaction,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,
DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 8 PARC D'ACTIVITES RAPHELE – CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE DE TERRE EN NATURE DE LANDES CADASTREE SECTION CS N° 976 AU PROFIT DE M. ET MME DE CHIARA**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la cession à M. et Mme DE CHIARA ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une portion de 1 226 m², à détacher par document d'arpentage à intervenir, de la parcelle cadastrée section CS n° 976, située dans le Parc d'activités Raphèle à la Bouverie, au prix de 6 130 €, conformément à l'estimation de France Domaine,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de transfert de propriété à intervenir qui sera passé en la forme administrative,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer tout document relatif à cette transactions et notamment l'acte de cession passé en la forme administrative qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Maire.
DIT que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 9 REGULARISATION FONCIERE – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION BC N° 256 SISE QUARTIER DES DOUANES**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique, d'une portion de terrain d'une contenance de 16 m², issue de la parcelle cadastrée BC N° 256, qui sera identifiée par document d'arpentage à intervenir, constituant l'emprise foncière d'une partie du parking des Douanes à régulariser,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 10 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATIE CADASTREE SECTION CT 142 SISE QUARTIER DE LA BOUVERIE**
Après débat, le Conseil Municipal :
CONSTATE la désaffectation du bâtiment qui abritait les services de Police Municipale de la Commune, transférés dans de nouveaux locaux,
DECIDE du déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section CT n°142.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 11 DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATIE CADASTREE SECTION CT 423 SISE QUARTIER DE LA BOUVERIE**
Après débat, le Conseil Municipal :
CONSTATE la désaffectation du bâtiment qui abritait les associations du quartier de la Bouverie, transférées dans de nouveaux locaux,

DECIDE du déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section CT n° 423,
DECIDE de la cession de la parcelle bâtie cadastrée section CT n° 423 au profit de Mademoiselle FORET Claudiane, au prix de 176 000 €, conformément à l'avis rendu par France Domaine en date du 11 mai 2010,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités nécessaires à cette transaction et notamment signer l'acte authentique à intervenir en l'office de Maître GHIO, notaire à Fréjus,
DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

12 REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS AU CŒUR DE LA BOUVERIE – CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA COURSIVE DU CENTRE COMMERCIAL DE LA BOUVERIE N° 1

Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la cession à l'euro symbolique, par la copropriété du centre commercial de la Bouverie N° 1, au profit de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, d'une portion de parties communes d'une superficie de 105 m² environ, correspondant à la coursive, dont l'emprise sera détachée par document d'arpentage à intervenir,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant ce dossier,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

13 CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BW N° 263 SISE AU CORSAIRE AUX ISSAMBRES – DELIBERATION MODIFICATIVE

Après débat, le Conseil Municipal :
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant les deux cessions susmentionnées,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

14 APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE LA Z.A.C. DU PERRUSSIER

Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE l'avenant à la convention d'aménagement signée le 22 mai 1995, modifiée le 3 août 2004, qui prévoyait la mise en œuvre des droits à bâtir issus de la modification de Z.A.C. de 2005 augmentant les droits à construire de 23 500 à 31 100 m² de SHON ainsi que la réalisation d'équipements publics supplémentaires rendus nécessaires,
AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

15 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 23 DU 8 DECEMBRE 2010 – FIXATION DES TARIFS DES DROITS ET TAXES SUR LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE les deux nouvelles tarifications suivantes :
 D'une part, les caveaux du cimetière des Issambres :

Capacité du caveau	Tarifs Hors taxes
2 places	1 485 €
4 places	2 970 €

D'autre part, l'ouverture d'une nouvelle salle municipale, située au 1^{er} étage de la Mairie Annexe de la Bouverie :

Désignation	Nouveaux tarifs
LA BOUVERIE : Maison des Associations	
Association (loi 1901) et A.S.L.	
Journée.....	430,00
Demi-journée (5 h maximum).....	270,00

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

16 VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LE RECEVEUR PERCEPTEUR DU MUY

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer à Madame Sandrine RAYNAUD, Receveuse-Perceptrice du Muy, l'indemnité de conseil qui peut être attribuée, chaque année, au Receveur Municipal chargé de gérer les fonds communaux, qui est calculée sur le montant réel des dépenses auxquelles sont appliqués des pourcentages,

PRECISE les taux,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget 2011 et seront prévus, dans les mêmes conditions aux budgets suivants, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de Receveur Municipal,

DECIDE d'attribuer à Madame la Receveuse-Perceptrice du Muy, l'indemnité de confection budgétaire qui peut être attribuée à tout fonctionnaire de l'Etat chargé de préparer les documents

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

17 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2011

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, au titre de l'exercice 2011.

18 AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCORDE une avance de trésorerie de 30 000 € au Budget Annexe des Caveaux.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

19 ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES - ATTRIBUTION D'ACOMPTES AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Après débat, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE au Comité de jumelage un acompte de 7000 € sur sa subvention annuelle.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

20 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer à Monsieur l'Abbé Jérôme RENARD une indemnité annuelle de gardiennage de **474,22 €**.

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au Budget – compte 6282.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

21 TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE – DEMANDE D'EMISSION AU CSA POUR AUTORISER LA COMMUNE D'EMETTRE SUR LES RELAIS DU VAL D'ESQUIERES ET DES DOLMENS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Après débat, le Conseil Municipal :

D'AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier COMSIS (Commission Consultative des Sites et Servitudes) pour obtenir une autorisation de réémetteur auprès du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) et de signer tout document relatif à ce dossier permettant la mise en activation des 2 relais précités,

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général et de la Région, ainsi qu'auprès du GIP « Tous au Numérique »,

S'ENGAGE à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

22 PROTOCOLE D'ECHANGES ET DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION ENTRE LES COMMUNES DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, FREJUS, PUGET SUR ARGENS ET LE MUY POUR TOUT CE QUI A TRAIT AUX RISQUES MAJEURS

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE REPORTER la question et demande qu'une note de synthèse plus affinée soit proposée.

VOTE :

23 AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable, sur l'ensemble du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

DONNE un avis conforme favorable, concernant les chemins ruraux de la Commune inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

S'ENGAGE en ce qui concerne les chemins ruraux :

- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan,
- A préserver leur accessibilité (pas de clôture),
- A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée,
- A en informer le Conseil Général,
- A maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste,

- A accepter le balisage conforme à la chartre officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre,

- A ne pas goudronner les sentiers inscrits au Plan.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

24 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS A LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation de la Salle des Associations à la Bouverie proposé.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

25 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS ET LES RENOUELEMENTS DES CONCESSIONS FUNERAIRES SUR LES CIMETIERES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2010

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des attributions et des renouvellements des concessions funéraires dans les cimetières de la Commune pour l'année 2010.

26 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 10/140 au n° 11/01.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 16 heures 22.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 16 février 2011.

Le Maire,
Luc JOUSSE